

4ème NIORT CLASSIC

Rallye de Régularité Historique – 4 et 5 Mai 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa de la FFSA
Ouverture des engagements : au 13 février 2024
Clôture des engagements : le 18 avril 2024 ou au nombre maximum d'inscrits prévus par le règlement.

Parution et distribution des road-book : ETAPE 1 Samedi 4 Mai 2024

Remise aux vérifications administratives place de la brèche à Niort à partir de 8h15

Parution et distribution des road-book : ETAPE 2 Dimanche 5 Mai 2024

A la réception des concurrents sur convocation au CHOC à l'heure d'entrée sur le parc de Chauray à partir de 7h30 (pour le premier)

Publication de la liste des engagés : Le 28 Avril 2024
Panneaux d'affichage officiels : Le 4 Mai 2024 à partir de : 7h30 - Esplanade de la Brèche 79000 NIORT
19h30 – Parthenay
22h45 – Chauray
Le 5 Mai 2024 à partir de : 7h30 – Place du marché de Chauray
12h00 – Salle des fêtes de Chauray

Ce rallye comportera plusieurs catégories toutes en lecture fléché métré et régularité.

- 1 Classement scratch Niort Classic véhicules de plus de 25a sur 2 étapes et l'ensemble des 18 Zones de régularité (Tous).
- 1 Classement scratch Niort Classic véhicules de plus de 15a sur 2 étapes et l'ensemble des 18 zones de régularité (Tous).
- **1 Classement à part nommé : Challenge Chrono (TM) avec podium spécifique pour les concurrents inscrits SANS APPAREIL ni APPLICATION ne permettant pas la détection de Moyenne à réaliser (à l'ancienne avec chrono et table de moyenne uniquement). Ces véhicules seront estampillés. Ils paraîtront tout de même dans le classement scratch du Niort Classic.**
- 1 Classement distinct avec podium Trophée véhicules GT plus récents d'exceptions sportives. Sur sélection
- 1 Classement Féminin avec podium.

Publication des équipages admis au départ :

Ordre et heures de départ : Samedi 4 Mai 11h30 - Esplanade de la Place de la Brèche 79000 NIORT

Samedi 4 Mai 2024 Etape 1 : 13 secteurs chronométrés. 275 kms

A partir de 06h30 Heure de mise en place du parc de départ : à La Brèche 79000 NIORT

- Convocation pour la zone d'étalonnage à partir de 8h00 rue Thomas Portau 79000 NIORT.
- Liaison par Road Book vers le parc de la Brèche avec Zone d'étalonnage (Rue Blaise Pascal)
- Vérifications administratifs et techniques : Samedi 4 Mai 2024 de 08h15 à 10h00 – Sur le parc fermé (place de la brèche)
- Remise du road-book étape1 aux vérifications administratives.

Briefing obligatoire des concurrents à 11h00 – Place de la Brèche à NIORT (sous l'arche de départ)

Samedi midi : Repas libres pour les concurrents.

- 13h30 - Départ du Rallye toutes les minutes dans l'ordre des numéros.
- 20h00 - Pause et repas offerts à PARTHENAY.
- 21h00 - Départ du 1er concurrent pour 3 secteurs de nuit à PARTHENAY.
- 23h00 - Arrivée du 1er concurrent ETAPE 1 à CHAURAY.
- 23h00 - Remise de la convocation au CHOC pour le départ Etape 2 à la place du marché à CHAURAY.

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE-AQUITAINE NORD
1 Rue Gaspard Monge
17000 - LA ROCHELLE
Tél : 05-46-44-17-77
Mail : liguportauto.nan@orange.fr

VISA LIGUE
NOUVELLE AQUITAINE NORD
N° : 09/2024
Du : 09/01/24

Visa FFSA
N° : 51
Du 09/01/24

Dimanche 5 Mai 2024 Etape 2 : 5 secteurs chronométrés. 110 kms

Rendez Vous pour le départ au parking du marché de Chauray (Plan dans le road-book du samedi)

Accueil avec café – viennoiseries sur parc en attente du pointage au CH 0C de réception.

- 7h30 - Pointage du 1er concurrent au CH0C de réception à CHAURAY avec remise du Road Book Etape2 dans l'ordre de la convocation remise à l'arrivée de l'ETAPE1 à CHAURAY et entrée sur le parc de départ.
- 8h00 - Départ en liaison du 1er concurrent au CH9 sortie de parc à CHAURAY (noté sur le carnet de bord)
- 9h30 - Parc de regroupement à EXOUDUN
- 11h30 - Arrivée du 1er concurrent sur le parking du marché de CHAURAY
- 12h30 - Pot d'arrivée sur le parking du marché de CHAURAY
- 13h30 - Repas et remise de prix salle des fêtes de CHAURAY

Publication des résultats du rallye :

Au plus tard 1h30 après l'heure prévue d'entrée en Parc du dernier concurrent, calculée suivant son heure de pointage figurant sur la feuille d'émargement du dernier CH, au panneau d'affichage officiel.

Remise des prix à 14h30 Lieu : Salles des fêtes de CHAURAY

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport automobile Nouvelle aquitaine Nord

VISA :

L'ASA 79 en qualité d'organisateur administratif et technique organise les 4 et 5 Mai 2024, le 4ème rallye de régularité dénommé NIORT CLASSIC.

Jack BOINOT en est le responsable technique.

Comité d'Organisation sur le rallye

Président et responsable technique.....	Jack BOINOT	ASA79
Responsable des parcours.....	Richard BOINOT	ASA79
Chronométrage et matériels des officiels.	Jean-Louis TISSERAND	ASA79
Responsable Réceptions.....	Jean Michel ARNAUDON	ASA79
Responsable Parcs.....	François MINETTE	ASA79
Responsable Organisation et matériel.....	Olivier DAUDE	ASA79
Secrétariat du Rallye :	ASA 79 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	
Courriel :	niortclassic@gmail.com	

Permanence du Rallye :

Le 4 Mai 2024 Etape 1 de 07h30 à fin Etape1 Hôtel Kyriad Niort tel : 06.16.34.13.39 (directeur de course)

Le 5 Mai 2024 Etape 2 de 7h00 à 14h00 Hôtel Kyriad Niort tel : 06.16.34.13.39 (directeur de course)

Organisateur administratif et technique

ASA79 Adresse : 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

1.1P OFFICIELS

Directeur de Course PC :	Pierre SCHUBLER	N° licence : 27374	ASA : 1202
Commissaire Technique responsable :	Sébastien BLANCHARD	N° licence : 214917	ASA : 1106
Commissaire Sportif	Jean-Paul BONNAUD	N° licence : 7948	ASA : 1101
Commissaire Sportif surveillance des moyennes	Jacky PRUDHOMME	N° licence : 6483	ASA : 1106
Chargés des relations avec les concurrents.....	Dominique JOUBERT	N° licence : 14860	ASA : 1106
Tableau de calcul des temps.....	Esther Sté BLUNIK		

1.2P ELIGIBILITE

Pas de challenge en 2024

1.3P VERIFICATIONS Administratives et Techniques :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques :

- Zone étalonnage : rue Blaise Pascal (plan)
- Convocation pour les vérifications administratives Samedi 4 Mai 2024 à partir de 8h15 esplanade de la brèche à NIORT

- Pour les vérifications administratives, seuls les concurrents sont autorisés à se présenter (sauf exception pour les mineurs qui pourront être accompagnés de leur représentant légal).

- Un membre organisateur de l'ASA79 sera présent à l'entrée pour vous guider dans vos démarches.

Les concurrents devront se présenter impérativement à l'heure de convocation aux contrôles administratifs avec :

- L'original des licences (pilote et copilote). Sinon il est possible de prendre un Titre de Participation Régularité pour le week-end (prévu dans la fiche d'inscription).
- L'original du certificat d'immatriculation du véhicule engagé.
- L'original du permis de conduire (pilote).
- L'original de l'attestation d'assurance de la voiture.
- L'autorisation du propriétaire du véhicule engagé (si ce dernier n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage).
- L'autorisation de participer au rallye signée des 2 parents ou du tuteur pour les mineurs (âge minimum 10 ans).
- L'attestation médicale de moins de 1an notifiant la non contre-indication à la participation d'une épreuve de régularité (de l'équipage possesseurs du permis conduire).
- L'original du contrôle technique.

1.3.4P Les photocopies, de tous ces documents, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

Pas de photocopies possibles le jour des vérifications administratives.

➤ **Vérifications techniques : Samedi 4 Mai 2024 de 8h15 à 10h50 - Esplanade de la Place de la Brèche 79000 NIORT**

1.3.13P Types d'instruments et équipements autorisés en plus du compteur d'origine :

- Scratch NIORT CLASSIC où tous les concurrents seront classés
- **Catégorie CA** : Il n'y aura **aucune restriction**, tous les appareils de mesure par cadenceurs seront autorisés ainsi que les applications qui détectent les moyennes à suivre (voir Rabbit...)
- **Catégorie TM** (table de Moyenne) : seuls les applications de distances sont autorisées uniquement (voir GPStrip ou Terratrip..)

On ressortira du classement général une catégorie nommée 'Challenge Chrono' pour ceux qui n'auront pas de détection de moyennes (ni appareils, ni application). Ce challenge offrira la possibilité de faire un autre podium par un classement à part . Vous devrez cocher sur l'honneur ce choix sur la fiche d'inscription.

- L'organisateur fournira par mail environ 10 jours à l'avance une table des distances, des moyennes et des temps de chaque cases des 18 Zones de Régularité du Rallye à tous les concurrents.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

- 2.1P** L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour son propre compte ainsi que celle des concurrents en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.
 Tout licencié bénéficie de la couverture « individuelle accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AON, l'étendue des garanties figure sur l'imprimé de licence. Tout licencié peut souscrire directement auprès de la compagnie AON, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

- 3.1.5P** Toute personne qui désire participer au rallye de régularité historique du 4ème Niort Classic devra adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des photocopies des documents demandées à l'article 1.3P et du **chèque d'engagement indispensable** pour la prise en compte de la demande, **avant le 18 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)**

Vous pouvez grouper le règlement de l'engagement et des licences à la journée sur le même chèque

**ASA79 - 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT
 Tél. : 0658865255 - Courriel : niortclassic@gmail.com**

Si cette demande est envoyée par Mail : l'original, le mode de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de la poste comprises).

3.1.10P

- Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum. Lorsque ce chiffre sera atteint les demandes suivantes seront inscrites sur la liste d'attente.
- Les équipages ne désirant pas effectuer les sections de nuit auront la possibilité de participer au 4ème rallye NIORT CLASSIC. Leurs résultats paraîtront à chaque secteur mais ils ne pourront pas figurer au classement général n'ayant fait que 15 Zones de Régularité sur 18.
- Pour être prise en compte cette demande HORS NUIT devra obligatoirement être coché sur la fiche d'engagement.
- Un parc pour le stationnement non surveillé des remorques et des camping-cars est prévu au bon accueil 424 Av St Jean d'Angély à NIORT (plan envoyé aux concurrents).

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés comme suit :

- **320 €** pour les engagements reçus **avant le 1er Avril 2024 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) avec la publicité facultative rachetable des organisateurs.
- **360 €** pour les engagements **reçus après le 1er Avril 2024** (cachet de la poste faisant foi) avec la publicité facultative rachetable des organisateurs.
- **Sans** la publicité facultative rachetable des organisateurs : 500 €.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports.

Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du Rallye devra être autorisée par les organisateurs.

Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du Rallye sans autorisation de l'organisateur.

Ces droits d'engagement comprennent :

Engagement de l'équipage au rallye

- Prêt du transpondeur BLUNIK avec une caution de 50 € (Chèque rendu à la restitution du transpondeur en fin de rallye si en état origine).
- 2 repas du samedi soir et 2 repas de gala avec serveurs le dimanche midi.
- 2 plaques de rallye.
- Road-book et documents de course.
- 2 panneaux de portière avec N° de course.
- L'assurance RC de l'organisateur et des concurrents entre eux.
- Parc remorques et Camping-Car.
- Les pauses conviviales.
- Le cadeau souvenir.

Remboursement des droits :

Les droits d'engagement versés seront intégralement remboursés :

- Aux équipages dont l'engagement aura été refusé par l'organisation avant la parution des ordres de convocation.
- En cas d'annulation du rallye.
- En cas de désistement :
 - Après le 7 Avril 2024 minuit, 30 % des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.
 - Après le 23 Avril 2024 minuit, 50 % seront retenus.

En cas de forfait sans en avoir informé la permanence du rallye avant l'heure de convocation au contrôle administratif la totalité des droits d'engagement restera acquise à l'organisation.

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à l'issue des contrôles administratifs et techniques, en cas de non présentation ou de non-conformité des documents administratifs ou pour toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité ou ne respectant pas les règles du code de la route.

3.1.12P *La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.*

3.2P EQUIPAGES

3.2.1P Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit pouvoir présenter son permis de conduire s'il en est possesseur. L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans (Circulaire RTS routes ouvertes TPRR mise à jour le 27-11-2017).

Tous les équipiers à partir de 10 ans doivent :

- Soit être en possession d'une licence FFSA pour l'année en cours 2024
- Soit obtenir de l'organisateur un Titre de Participation Régularité pour le weekend (prévu sur la fiche inscription)

Les Titres de Participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet du paiement d'un droit de **36,00 €** par personne (responsabilité civile individuelle décès invalidité, FFSA) comme spécifié sur la fiche d'engagement. (Règlement à totaliser sur le même chèque du droit d'engagement).

*Pour solliciter la délivrance d'un **Titre de Participation**, les membres de l'équipage devront nous envoyer **un certificat médical daté de moins d'un an au moins 2 semaines avant la date du rallye délivré par un médecin inscrit au conseil de l'ordre autorisant tout membre de l'équipage à participer à un rallye de régularité en notifiant aucune contradiction à sa participation :***

Cette demande devra être faite au moment de l'envoi de la fiche d'inscription.

Il n'y aura pas de certificat médical délivré sur place.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES ADMISES

- Les voitures de série de plus de 25 ans conformes à la législation routière en France et selon la réglementation FFSA des rallyes de régularité sur routes ouvertes avec option plus de 15a (sauf la catégorie GT sportive dont l'année est libre mais en quantité limitée inférieure à 10%).
- Les demandes en catégorie GT (sportive récente) seront sélectionnées sur décision du Comité d'organisation.
- Elles seront régulièrement engagées si le nombre maximum autorisé de 100 voitures et fixé à l'article **3.1.10P** n'est pas atteint..
En outre, les voitures seront équipées :
- **Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg) fixé et accessible par l'équipage dans la voiture.**
- Ceintures de sécurité : obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, de points d'ancrage correspondants.

- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage obligatoire.
- Triangle obligatoire.
- FEUX en parfait état de marche. (attention pas de départ si les feux ne fonctionnent pas, stops compris)
- Conseillé un brise vitre et 1 coupe ceinture.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION des VOITURES et PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative rachetable seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

L'itinéraire horaire restera secret. Longueur totale du parcours 385 kms dont 295 kms en secteurs de régularité. Il est divisé en 2 étapes et 18 secteurs. Il comporte 18 zones de régularité.

Une zone d'étalonnage très précise de 2303 m sera diffusée aux concurrents 2 semaines avant le rallye.

Une liaison rallye de plus de 3 kms permettra de rejoindre le 1^{er} départ de zone de régularité et vous pourrez ainsi étalonner également vos instruments.

6.2P RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

Il sera envoyé 10 jours avant le rallye un tableau des distances, des moyennes, des chronos de chaque case des ZR du road-book

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1P DEPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera de 1 minute.

Le temps imparti attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs est indiqué sur le carnet de contrôle.

7.3P CONTROLES DE PASSAGE ET CONTROLES HORAIRES

7.3.1P Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalité de 200 points.

L'organisateur peut prévoir des contrôles de passage secrets sur l'itinéraire de liaison.

7.3.2P Contrôles horaires

Retard : pas de pénalités en dessous de 15 minutes de retard. (franchise pour donner plus de souplesse)

- Les minutes au-dessus de 15 minutes et avant 30 minutes : Pénalité 10 points par minute. Ex : 20 min = 50 points
- Pointage au-dessus de 30 minutes : forfait de 400 points. Ex : 31 min = 400 points

Avance :

- L'avance autorisée ou pas est notifiée sur le carnet de bord et sur le road-book.
- Dans le cas où l'avance n'est pas autorisée (pénalité de 10 points par minute d'avance).
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé (30 mn) : 400 points.
- Parc de regroupement, pointage obligatoire à l'heure idéale en sortie de parc sur convocation noté sur le carnet de bord, à l'entrée du parc de regroupement.

7.5P ZONES DE REGULARITE

Possibilité de plusieurs ZR à suivre sans CH intermédiaire. Pas d'attente, on démarre à la minute pleine de la pendule Blunik aussitôt derrière celui qui vous précède.

Il n'y a pas d'heure idéale pour le départ d'une épreuve de régularité (DZR). Ce départ se fera dans l'ordre de présentation des voitures, indépendamment de l'ordre des numéros ou du classement.

Lors de ces tests, les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne indiquée par l'organisateur technique, chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs changements de moyennes en fonction du profil de la route.

La moyenne de chaque Zone de régularité de devra pas dépasser 50 Km/h

Toute différence entre l'heure réelle de pointage aux contrôles secrets des balises Blunik sera pénalisée à raison de :

- Par seconde au-dessous ou au-dessus du temps idéal : 1 point,
- Au-delà de 3 minutes un forfait de 180 points sera appliqué.
- Par test de régularité sauté ou non effectué : 200 points
- Pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de ce test de régularité.
- Dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne autorisée : 600 points pour le premier dépassement, en cas de récurrence, application de pénalités complémentaires allant jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

7.5.1P Les équipages doivent parcourir les zones de régularité selon une ou plusieurs vitesses moyennes fixées par l'organisateur. La longueur minimum d'un test de régularité est de 3 km. Des prises de temps peuvent être opérées en tous points de la zone de régularité à l'**exception des deux premiers kilomètres**, chaque seconde d'écart par rapport à l'heure idéale de passage entraînant une pénalité de : 1 point

Les lignes d'arrivée et toutes lignes de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. **Les fins de zone de régularité seront signalées uniquement par un panneau sur la route *Fin de zone de régularité* et dans les 500m qui suivent le dernier Tic de contrôle**, après ce panneau vous êtes en liaison.

7.5.2P Si un concurrent saute un test de régularité, une section ou une étape, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec application des pénalités prévues à l'article 7.3P et suivants.

Si un concurrent ayant pris le départ d'une ZR se trouve avec **+ de 30 minutes de retard** lors de cette zone de régularité devra sortir de cette zone et **rejoindre directement le Départ la ZR disponible en temps** à son point GPS (carte jointe) **afin d'éviter l'attente des contrôleurs** de la fin de cette ZR. Il sera pénalisé de 1500 points forfaitaire sur cette zone.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition que dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de l'étape, il devra informer obligatoirement le Directeur de Course de son intention de continuer.

Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc de départ 15 minutes avant le départ de l'étape suivante. « Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire de départ de cette zone de régularité.

Pour être classé les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupement et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye. »

ARTICLE 8 . RECLAMATIONS

Conformément aux règles spécifiques « Rallye de régularité sur routes ouvertes » FFSA 2024, aucune réclamation ne sera admise. Toutefois, des demandes de vérification de temps et de carnets de bords seront possibles auprès de la Direction de Course à tout moment de l'épreuve jusqu'à 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

9.1P Les pénalisations sont établies en points (voir ci-dessus art 7.3P), un classement final étant établi par addition des points de pénalités supportés par chaque concurrent, tests de régularité, contrôles de passage et contrôles horaires confondus.

Le concurrent ayant obtenu le plus faible total sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite.

9.2. Si 2 concurrents arrivent ex-aequo à la fin du rallye, il sera tenu compte de la date de la 1ère mise circulation de la voiture figurant sur la carte grise ou le laissez-passer, la plus ancienne désignera le vainqueur.

Si un ex aequo subsistait il sera tenu compte de la cylindrée de la voiture, la plus petite désignera le vainqueur.

Il sera établi :

- Un classement NIORT Classic scratch pour tous.
- Un classement Challenge Chrono (TM) sans appareils ni application en détection de moyennes.
- Un classement Trophée féminin
- Un classement Trophée GT prestige régularité (GT).
- Un classement par période défini comme suit :
 - Période avant 1948
 - Période EF de 1948 à 1966
 - Période G de 1967 à 1975
 - Période H de 1976 à 1980
 - Période I de 1981 à 1985
 - Période J de 1986 à 1994
 - Période Z de 1995 à 2009

Il n'y aura pas de cumul de coupe ou de trophée.

ARTICLE 10P. COUPES

La remise des coupes se déroulera à partir de 14h30, le 5 Mai 2024 et ne seront pas cumulables.

Au cours du repas de clôture

Lieu : Salle des fêtes de CHAURAY (79)

Classement NIORT Classic (Podium)

- Une coupe ou trophée sera attribuée aux 3 premiers équipages du classement scratch tout confondu Hors GT

Challenge Chrono TM (Podium)

- Une coupe sera attribuée aux 3 premiers équipages du Challenge Chrono TM (sans appareils ni application) Hors GT

Trophée Féminin (Podium)

- Les 3 premières seront récompensées.

Classement à part Trophée GT Prestige sur véhicules sélectionnés récents (Podium)

- Les 3 premiers seront récompensés

Trophées par période

- Dans chaque période le 1^{er} équipage sera récompensé.

Trophée Ville de Chauray

- Le premier équipage Deux-sévriens sera récompensé.

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires.

Les pilotes récompensés qui ne se présenteront pas personnellement lors de la remise des prix perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

Parrainage :

Le **4ème NIORT CLASSIC** parraine l'association pour personnes handicapées **LE GERMOIR** dans son action de développement des activités sociales en reversant la somme de 6 € sur chaque engagement au rallye dans la limite de 100 véhicules.